

Informations générales 2026-2027

Voici les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications	Dates	Contenu	Pondération
Première communication	Remise le 15 octobre 2026	Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Pas de notes.	
Premier bulletin	Remis le 19 novembre 2026	Résultats pour chacune des disciplines	20%
Deuxième bulletin	Remis le 18 février 2027	Résultats pour chacune des disciplines	20%
Troisième bulletin	Date à venir	Résultats pour chacune des disciplines	60%
	Le troisième bulletin comprend également les résultats disciplinaires composés de la moyenne pondérée des résultats des trois étapes.		

Pour obtenir plus d'informations concernant les contenus, les projets et les activités réalisées en classe, consulter Mosaïk-Portail pour les parents ou communiquez avec les enseignants de votre enfant.

À savoir

- Les enseignants sont responsables de l'évaluation des apprentissages et ils planifient des situations d'évaluation à différents moments dans l'année. Les évaluations ont lieu en classe selon l'horaire habituel.
- En cours d'année, il est possible qu'une session d'évaluation entraînant une modification à l'horaire des élèves soit planifiée pour permettre la tenue d'épreuves excédant 75 minutes. Les parents seront informés à l'avance de ces modifications.
- Pour les évaluations (Ministère et CSSDM) des mois de mai et juin, un calendrier détaillé sera envoyé aux parents quelques semaines avant.
- En **2^e secondaire**, l'examen de français du MEQ compte pour **20% de la note de l'année**.
- En **4^e et 5^e secondaire**, plusieurs cours sont obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Dans ces cas, l'examen final compte pour **50% de l'année**. Ainsi, même quand on s'approche de la fin, il faut fournir un dernier effort.
- Il n'y a pas d'épreuves ministérielles en 1^{ère} et 3^e secondaire.
- Pour tous les cours, la note de passage est de 60% au résultat disciplinaire du dernier bulletin.
- Il est à noter qu'à la fin de la période de correction des épreuves ministérielles, les élèves de 4^e et 5^e secondaire reçoivent un relevé des apprentissages par la poste. Il contient, entre autres, les résultats des examens corrigés et traités par le Ministère après modération des notes. Ce sont les résultats inscrits sur ce relevé des apprentissages qui priment sur le bulletin de l'école.